

Contrat avenir et ferrmeture du lycee

Par nordin, le 21/07/2008 à 20:09

comment faire lorsque le lycée ferme et que je suis payé car mon employeur me fera récupérer ces heures

cela équivaut a une heur/ jour pendant la période de travail 6 mois

ceci n'a pas été précisé lors de l'entretien d'embauche et ce n'est écrit nulle part

est ce légal

merci d'avance

Par domi, le 21/07/2008 à 22:21

Merci de reformuler plus clairement votre demande .